

# **En Arpentant**

Champs et prairies

Aujourd'hui 20 mars à 17heures 15mn et 27 secondes c'est le printemps calendaire ! l'heure à laquelle le soleil passe exactement à la verticale de l'équateur. C'est le 20 et non le 21 depuis 2007 et jusqu'en 2044 à des heures variables compte tenu qu'une année dure un peu plus de 365 jours, des années bissextiles et de la légère oscillation de l'axe de rotation de la terre (la précession des équinoxes). Avec – 5° le 1<sup>er</sup> mars (et -9,5° la veille) le printemps météorologique n'a pas été plus engageant. Consolation, les jours sont désormais de plus en plus long que les nuits. Or si le froid freine la montaison des céréales, le photopériodisme a tendance à pousser.

#### COLZA

## 2eme apport d'azote

Les choses évoluent lentement, les messages ne sont donc qu'une inflexion des messages précédents. Toutes les parcelles ont dû recevoir leur premier apport d'azote et leur apport de soufre (rappel). Prévoir le deuxième apport d'azote quand la végétation a franchement redémarré au stade C2-D1 pour les stratégies à 3 apports recommandées sur les doses bilan supérieures à 140 u (voire moins), ou au stade D1-D2 pour les stratégies en 2 apports.

Pour mémoire, sur les colzas très défoliés APRES une pesée matière verte sortie hiver directe ou indirecte (satellite, drone, smartphone ...), minorer l'azote absorbé de 10 à 30 u selon l'intensité du phénomène (20u en moyenne). Cela ne doit pas vous donner l'impression d'un moindre intérêt

d'avoir pris en compte l'azote absorbé ; les quantités sont souvent beaucoup plus importantes que ce réajustement, et les économies réalisées en sécurité sur colza vous seront très utiles pour

compenser les faibles reliquats sur céréales et betteraves sans exploser votre poste engrais en réappro.

# Les altises tirent leur révérence

Quelques importantes attaques d'altises ont pu sensibiliser les cultures au gel, avec ponctuellement de gros dégâts selon les situations et peut être des différences variétales. Néanmoins les colzas poussants entre D1 et D2 (2/3 des cas) sont désormais hors de soucis. Les larves vont bientôt aller se nymphoser dans le sol. Au-delà du débat sur les traitements d'automne à l'efficacité moyenne et aléatoire avec un organophosphoré, voire nulle avec les pyrèthres sur populations résistantes (en totalité sur l'ouest du département), il semble bien préférable de jouer sur le moyen terme avec la carte de la régulation naturelle. Dans leur phase terrestre, ces altises sont bien régulées par les prédateurs du sol tels que les carabes ou les staphylins entre autre, que ce soit au stade œufs à l'automne, ou nymphe au printemps. Au stade larvaire baladeur et même DANS la plante, plusieurs hyménoptères parasitoïdes sont capables de parasiter les larves en pondant dedans avec un taux de mortalité allant jusqu'à 60% sans aucun effet secondaire connu! s'il existait une solution chimique aussi efficace et aussi sélective, sans effets non intentionnels finalement pénalisant, nous la préconiserions. Les traitements à base d'organophosphorés sont donc à réserver aux situations à fortes pression sur des colzas qui marchent mal avec l'objectif d'en sortir à terme par l'agronomie.

## Ca caille pour le charançon de la tige

Les conditions ne sont toujours pas très favorables à l'activité des charançons de la tige, même si les cuvettes détectent leur présence discrète. Il faudrait que le sol soit à plus de 9°C, avec du soleil et des maxi qui montent à plus de 10°C 3 jours de suite. Les conditions actuelles sont donc



REPUBLIQUE FRANCAISE

toujours défavorables alors que les colzas avancent tout de même. A surveiller jusqu'au stade tige de 20cm voire D2 à E maxi sur d'éventuelles fortes présences. Ne pas confondre avec le charançon de la tige du chou à pattes rousses et inoffensif.

#### Méligèthes, polinisatrices dans une certaine mesure

Depuis que l'on ne traite plus les méligèthes, les auxiliaires se chargent généralement de maintenir les populations à des niveaux acceptables et l'ex ravageur devient plutôt polinisateur. Les premiers vols ne sont pas préoccupants sur les colzas normaux qui prennent le dessus sans problème. L'association par exemple de 5% d'ES-Alicia souvent déjà au stade D2, réduit encore le risque. Il n'y a lieu d'intervenir que pour aider un peu les colzas peu vigoureux si l'on observe qu'ils ont du mal à fleurir sous de fortes pressions du ravageur. Dans ce cas privilégier <u>Plenum 50 WG</u> 0,15 kg/ha ou Steward 0,085 kg/ha ou <u>Explicit EC</u> 0,170 L/ha. Ce sont des modes d'action différents vis-à-vis du risque résistance et ils laissent une chance aux auxiliaires moins impactés de finir le travail tout en réduisant le risque pour les années suivantes, au contraire des solutions moins sélectives qui souvent ne font que reporter les problèmes.

#### **BLE**

#### Fertilisation rappels et suite

Au vu des faibles reliquats, des bons potentiels et des doses bilan élevées qui en résultent, les stratégies de fractionnement du 2eme apport sont à privilégier cette année. La première fraction est à apporter, si ce n'est déjà fait, dans toutes les parcelles normalement redressées depuis la semaine dernière, voire bien décollées cette semaine. Dans les parcelles avec le 2eme apport non fractionné, intervenir quand les épis sont bien décollés, ce qui est le cas dans les parcelles précoces.

On ne rappelle plus les applications de soufre qui ont dû être terminées la semaine dernière (voir message) sinon il n'est pas encore trop tard pour bien faire.

# Régulateurs

Même pour les programmes à base de chlorméquat chlorure en 2 passages, il est un peu tôt pour positionner le premier (ex <u>Stabilan</u> 2L/ha). Attendre le 25 mars et épis bien décollés, voire épis 1cm pour des applications uniques ou en programme avec un relais <u>Moddus</u> ou <u>Medax top</u>, voire épis 2 cm pour des associations type Stabilan + Moddus, voire épis 3-4 cm pour les solutions Moddus ou Méddax seul ; nous n'y sommes donc pas encore!

Attention aux spécialités à base de chlorméquat frappées de nombreuses nouvelles restrictions variables selon les spécialités : une seule application par campagne, interdits en mélange, voire retrait avec un délai maxi d'utilisation fixé au 1er juillet 2018.

En conduite intégrée, avec des densités maîtrisées (500 talles à 3 feuilles par m²), la limitation de la dose du premier apport d'azote, et le fractionnement du 2eme, les impasses seront facilitées par la période de froid qui repousse la montaison en jours plus long, réduisant d'autant le risque.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 20 mars 2018 (BSV G.C. N°5), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, C. Adam, C. Chatain, J.Dacquin, F. Dumoulin, B. Schmitt, F.Vigneron, A. Warin, S.Wieruszeski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site e-phy du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole. Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.